

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Grenoble, le 09/05/2020

Mesures de déconfinement dans les transports publics du Département de l'Isère

Le préfet de l'Isère et le président du Département ont engagé un travail commun afin que le processus de déconfinement ait lieu dans les meilleures conditions de sécurité sanitaire dans les transports en commun relevant de la compétence départementale (lignes commerciales et transports scolaires).

Concernant les transports en commun, les règles sanitaires sont strictes et claires. Ces règles, au nombre de trois, ont été concertées avec la Région AURA et les transporteurs. Elles seules permettront un retour progressif à la normale des transports en commun dans notre département :

- La désinfection régulière des cars ;
- La neutralisation matérialisée d'un siège sur deux pour le respect de la distanciation physique ;
- Le port du masque obligatoire à partir de 6 ans.

Elles concernent autant les lignes commerciales que les transports scolaires, y compris celui des élèves handicapés.

- Sur les transports scolaires, un travail de recensement a été réalisé cette semaine avec les communes et l'Education nationale. Quoiqu'il en soit, il sera difficile d'avoir une vision très précise des effectifs qui reprendront les cars scolaires la semaine prochaine.
- Dans cette perspective, toutes les lignes scolaires qui desservent les écoles maternelles et élémentaires (130 lignes) seront opérationnelles dès mardi. Le service sera adapté en permanence aux effectifs constatés pour respecter la distanciation physique.
- Ce principe de reprise générale sera appliqué aux collèges, dès le 18 mai, à l'occasion du retour des 6^{ème} et 5^{ème}.
- Le Département portera une attention particulière aux élèves handicapés. Tout sera fait pour adapter les circuits de transport d'élèves handicapés (réduction des effectifs des groupes d'élèves transportés notamment, distribution de masques ...).

Enfin, sur les lignes commerciales Transisère, le Département va progressivement rehausser le niveau de service. Pendant la période du confinement, seulement 3 Transisère sur 10 circulaient. Le Département va doubler voire tripler cette fréquence sur les 7 lignes les plus structurantes et les plus fréquentées du réseau Transisère (les horaires sont à consulter sur le site www.transisere.fr).

Point important : la gratuité pour tous est maintenue jusqu'à fin mai.

Contact presse
Bureau du Cabinet et de la
Communication Interministérielle

Tél : 04 76 60 48 05
Mél : pref-communication@isere.gouv.fr
Twitter : @Prefet38
12Place de Verdun 38000 Grenoble Cedex 01

Conseil Départemental
Claire MARTIN

Attachée de presse
Tél : 06 86 69 98 01
Mél : claire.martin@isere.fr
7 Rue Fantin Latour 38000 Grenoble



**PRÉFET
DE L'ISÈRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Les services de la police et de la gendarmerie nationales avec les équipes de prévention et de contrôle des opérateurs s'assureront du respect des mesures sanitaires par les habitants et les usagers des transports en commun.

Afin de faciliter l'application de ces mesures, il est recommandé de poursuivre, à compter du 11 mai, le télétravail à domicile, dès que cela est possible.

Par ailleurs, l'utilisation des transports en communs aux heures de pointe (à savoir 7h-8h30 et 17h-19h) doit être réservée en priorité aux déplacements professionnels ou ne pouvant pas être réalisés à un autre moment.

**Contact presse
Bureau du Cabinet et de la
Communication Interministérielle**

Tél : 04 76 60 48 05
Mél : pref-communication@isere.gouv.fr
Twitter : @Prefet38
12Place de Verdun 38000 Grenoble Cedex 01

**Conseil Départemental
Claire MARTIN**

Attachée de presse
Tél : 06 86 69 98 01
Mél : claire.martin@isere.fr
7 Rue Fantin Latour 38000 Grenoble